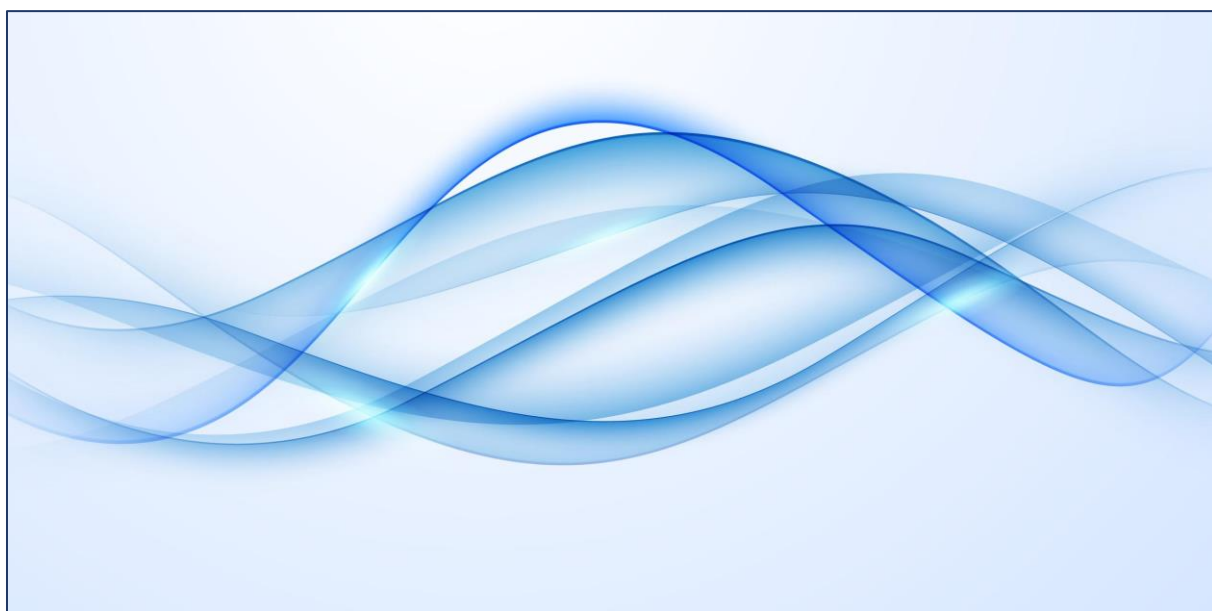


PROGRAMME ACADÉMIQUE DE FORMATION 2026-2027

DOCUMENT DE CADRAGE



EAFC de LYON

Table des matières

1. PRÉAMBULE - ORIENTATIONS STRATEGIQUES 26-27	3
2. PRINCIPES.....	4
3. CONSTRUCTION DU PROGRAMME 2026-2027	5
4. CHOIX DU TYPE DE CANDIDATURE.....	7
Inscription à candidature individuelle	8
Public désigné.....	8
5. CAMPAGNES D'INSCRIPTION - PARCOURS À CANDIDATURE INDIVIDUELLE	8
6. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE FORMATION	9
7. DEMARCHE QUALITE.....	10

1. PRÉAMBULE - ORIENTATIONS STRATEGIQUES 26-27

Le Programme académique de formation (PRAF) 2026-27 constitue un **objet de gouvernance** et un **levier majeur de développement professionnel** de tous les personnels de l'académie de Lyon.

Il s'inscrit :

- dans le cadre et les axes du Schéma directeur de la politique de formation continue des personnels de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports – 2025-2029
- dans les priorités nationales et académiques, et notamment le projet académique qui mobilise l'académie autour de 3 axes :
 - la réussite et l'émancipation de chaque élève ;
 - garantir des parcours sécurisés et ambitieux ;
 - porter une pleine attention à l'épanouissement de toutes et tous les acteurs.
- dans une exigence de conciliation de la qualité et de l'offre de la formation avec une soutenabilité budgétaire.

Le présent document s'adresse à l'ensemble des acteurs impliqués dans le pilotage, la conception et la mise en œuvre des actions de formation : inspecteurs, conseillers techniques, délégués académiques, chefs de service, référents de parcours, formateurs.

Il vise à :

- expliciter les orientations stratégiques 2026-2027,
- clarifier les modalités de construction du programme,
- préciser les critères d'analyse et d'arbitrage,
- outiller les pilotes à chaque étape du cycle de formation.

Le PRAF 2026-27 accompagne **la transformation des pratiques professionnelles au service de la progression, de l'inclusion et du bien-être de tous les élèves en s'appuyant sur les contenus disciplinaires**. À ce titre, il convoque les 5 dimensions inhérentes à l'acte de « formation » :

- la dimension épistémique, tournée vers l'acquisition des connaissances (apport de contenus, d'acquis notamment de la recherche en éducation) ;
- la dimension pragmatique, tournée vers l'action concrète (apports d'outils, de méthodes, de démarches, de scénarios pédagogiques etc...) ;

- la dimension réflexive, tournée vers l'analyse de sa propre pratique professionnelle au regard de la problématique posée lors de la formation (dans un questionnement éthique, interroger ce qui change pour soi, ce qui est remis en cause) ;
- la dimension interpersonnelle, tournée vers l'interaction entre pairs et la confrontation des pratiques professionnelles (mise en débat, questionnement réciproques, etc...) ;
- la dimension curriculaire, dans le cadre de la continuité formation continue-formation continuée

Le PRAF 2026-2027

- poursuit donc une triple ambition porteuse de sens :
 - accompagner la transformation des pratiques professionnelles au service de la progression et du bien-être de tous les élèves, en s'appuyant sur les contenus disciplinaires,
 - garantir une offre cohérente et soutenable à l'échelle académique,
 - proposer des modalités structurantes, engageantes et innovantes dans le cadre des 5 dimensions inhérentes à l'acte de « formation ».
- s'inscrit dans une perspective d'amélioration continue et de consolidation d'une culture académique de l'évaluation des dispositifs ;
- est construit à partir de besoins identifiés et propose une réponse adaptée.

2. PRINCIPES

Le parcours constitue la modalité privilégiée de formation. Il repose sur :

- un recueil et une analyse préalable des besoins,
- des objectifs formulés en compétences,
- une articulation d'apports théoriques et de mises en activité,
- une multimodalité (présentiel, distanciel synchrone et asynchrone),
- une évaluation des acquis.

Chaque parcours comprend un module de transférabilité visant l'évolution des gestes professionnels au regard des compétences visées, la production d'un livrable attestant de l'appropriation et du transfert des compétences.

Chaque parcours intègre un module de personnalisation permettant aux participants d'adapter leur formation à leurs besoins spécifiques, notamment via la banque académique des modules.

Outre les parcours de formation, le programme comprend :

- une banque de modules,
- des actions de formation hors parcours : séminaires, préparations aux concours, certifications et habilitations, conférences,
- des dispositifs d'accompagnement,
- des dispositifs spécifiques : PNF, journées de l'inspection (ex-enveloppes disciplinaires), collectifs du pôle continuum, réunions de formateurs et/ou communautés.

Les parcours du cycle CTA (Collectifs et Territoires Apprenants) ont vocation à répondre à des **problématiques professionnelles identifiées au sein d'un établissement (ou regroupement d'établissements) ou d'un service**, à l'initiative des personnels. Ce sont des parcours co-construits par les formateurs positionnés par l'EAFC et par les équipes concernées pour répondre à un besoin local. Ils ne constituent pas une modalité de déploiement local de formations relevant d'autres dispositifs, notamment des **formations disciplinaires ou « métiers »**, qui relèvent d'une programmation spécifique.

Les accompagnements disciplinaires locaux et le déploiement territorial d'actions disciplinaires ou transversales ne relèvent pas de CTA. Ils doivent être anticipés dans des parcours déposés lors de la campagne de dépôt dans le domaine ou sous-domaine concerné (les territoires pourront être ciblés au fil de l'eau pendant l'année scolaire 2026-2027).

Le détail et le cadrage des différents types d'actions figurent en annexe.

3. CONSTRUCTION DU PROGRAMME 2026-2027

Une seule campagne de dépôt des offres est organisée du **31 mars au 07 mai 2026**. Ce choix d'une campagne unique de dépôt des offres vise à renforcer la lisibilité et la cohérence de la programmation académique de formation.

Ce choix permet :

- une vision consolidée de l'ensemble des propositions,
- une meilleure articulation entre priorités stratégiques et programmation effective,
- une anticipation budgétaire et RH globale,
- une stabilisation du calendrier annuel.

Les situations exceptionnelles résultant d'instructions nationales tardives ou d'événements imprévisibles pourront faire l'objet d'un examen spécifique par l'EAFC. Elles demeureront toutefois limitées afin de préserver l'équilibre général du programme.

Les offres sont déposées exclusivement via le formulaire académique en ligne sur la plateforme Valère.

Un parcours de formation peut être reconduit sous réserve :

- d'un taux de remplissage satisfaisant,
- d'une évaluation positive,
- d'une actualisation des contenus.

Un parcours ne pourra être reconduit plus de deux années consécutives sans réexamen approfondi.

Chaque domaine ou sous-domaine se verra attribuer une enveloppe prévisionnelle intégrant les journées stagiaires, les coûts de vacation et les coûts sur facture. Ces enveloppes seront définies au regard :

- du nombre de personnels concernés,
- des priorités nationales et académiques 2026-2027,
- des données d'activité des années précédentes,
- des contraintes budgétaires et RH globales.

Cette enveloppe constitue un cadre de référence pour le collectif d'experts. Elle vise à responsabiliser les acteurs dans la construction d'une offre réaliste et soutenable.

Les propositions seront analysées lors du collectif d'experts de domaines ou sous-domaines composées d'ingénieurs de formation de l'EAFC, des experts du domaine ou sous-domaine concerné, de formateurs et supérieurs hiérarchiques selon les critères suivants :

- alignement avec les priorités nationales et académiques 2026-2027,
- pertinence du besoin identifié,
- qualité de l'ingénierie pédagogique,
- cohérence et soutenabilité budgétaire et RH,
- contribution à la couverture des axes du schéma directeur de la politique de la formation continue.

Les experts des domaines ou sous-domaines sont garants :

- de la cohérence de l'offre déposée au regard des priorités académiques,
- de la pertinence de l'offre au regard des besoins identifiés,
- de la compétence de l'offreur à intervenir dans le domaine ou sous-domaine concerné,
- de l'équilibre entre les différents types de dispositifs proposés,
- de la soutenabilité de la programmation au sein de l'enveloppe allouée et en termes de RH.

Ils contribuent, aux côtés de l'EAFC, à la qualité et à la pertinence stratégique du programme académique.

L'arbitrage final relève de l'EAFC. Il repose sur les principes suivants :

- priorité donnée aux parcours structurants et aux dispositifs à effet durable,
- encouragement des démarches mutualisées et intercatégorielles,
- vigilance particulière portée aux actions ponctuelles isolées ou à faible impact collectif,
- analyse du coût par stagiaire au regard de la volumétrie et de l'impact attendu,
- recherche d'un équilibre entre formations disciplinaires / transversales et formations à candidature individuelle / à public désigné / collectives,
- équilibre entre innovation pédagogique et consolidation des dispositifs éprouvés,
- soutenabilité budgétaire et RH.

4. CHOIX DU TYPE DE CANDIDATURE

Le choix entre inscription à candidature individuelle et public désigné constitue un élément structurant de la programmation et doit être effectué avec une attention particulière dès la phase de conception.

Le choix de la modalité de candidature engage la programmation du dispositif. Il ne peut être modifié après la clôture de la campagne d'inscription.

Cette clarification vise à assurer :

- une anticipation partagée ;
- une gestion équitable des moyens ;
- une stabilité du calendrier académique.

Inscription à candidature individuelle

Cette modalité est adaptée aux formations :

- répondant à une démarche volontaire de développement professionnel ;
- susceptibles d'intéresser un public élargi ;
- correspondant à un besoin que les personnels sont en mesure d'identifier eux-mêmes.

Le recours à cette modalité implique d'anticiper la capacité réelle de mobilisation du public cible.

L'ouverture du parcours demeure conditionnée à l'atteinte du **seuil minimal de 20 candidatures validées**. Lorsque ce seuil n'est pas atteint, le parcours n'est pas mis en œuvre.

Ce principe garantit l'équité de traitement entre les dispositifs et la soutenabilité du programme académique.

Public désigné

La modalité « public désigné » est mobilisée lorsque :

- le besoin est identifié par les prescripteurs de formation ;
- la formation répond à une priorité institutionnelle ;
- la mise en œuvre de la formation nécessite une mobilisation ciblée des personnels.

Dans ce cadre, le recueil des candidatures relève de l'organisation du prescripteur, en lien avec les supérieurs hiérarchiques concernés.

5. CAMPAGNES D'INSCRIPTION - PARCOURS À CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Deux campagnes d'inscription aux parcours à candidature individuelle seront organisées pour l'année scolaire 2026-2027 :

- 1^{ère} campagne : du **mardi 22 septembre 2026 au lundi 5 octobre 2026**
- 2^{nde} campagne : du **mardi 05 janvier 2027 au lundi 18 janvier 2027**

Pour qu'un parcours soit proposé lors d'une campagne d'inscription à **candidature individuelle**, il est impératif que l'EAFC dispose, **15 jours minimum avant le début de la campagne**, de l'ensemble des **dates et lieux des sessions** correspondantes.

Les inscriptions s'effectueront *via* la plateforme Sofia-FMO et seront soumises à validation par le supérieur hiérarchique de l'agent concerné.

Un parcours déjà proposé lors de la première campagne **ne pourra être reproposé lors de la seconde** qu'après **validation de l'EAFC**, notamment en fonction des **contraintes budgétaires et RH**.

Un parcours de formation ne pourra être mis en œuvre que si le nombre minimal de **20 candidatures** validées est atteint. L'ajout de candidatures en public désigné ne peut avoir pour objet de compenser un défaut d'inscriptions individuelles. Il ne pourra être validé :

- que si le parcours a déjà atteint le seuil minimum de candidatures pour être ouvert,
- qu'avec l'accord explicite des supérieurs hiérarchiques concernés,
- à moins de trois semaines de la mise en œuvre de la première session du parcours.

6. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE FORMATION

Les parcours à candidature individuelle pourront débiter :

- à partir du **lundi 23 novembre 2026** pour la première campagne d'inscription,
- à partir du **lundi 15 mars 2027** pour la seconde campagne d'inscription.

Les actions à public désigné (parcours et actions hors parcours) pourront débiter à **partir du mercredi 23 septembre 2026**.

La création des sessions dans Sofia-FMO doit impérativement être anticipée pour permettre l'édition des ordres de mission et l'organisation des remplacements en établissement le cas échéant (3 semaines minimum hors vacances de classe).

Les actions à pré-inscriptions pourront être mises en œuvre au fil de l'eau sous réserve de respecter un délai permettant :

- les pré-inscriptions sur Sofia (délai à définir par le pilote),
- la validation des inscriptions par les supérieurs hiérarchiques (3 jours),

- le traitement des ordres de mission (2 à 3 semaines minimum hors vacances de classe).

Aucune session modificative (ajout de candidats par exemple) ne pourra être validée à moins d'une semaine de la date de la session.

7. DEMARCHE QUALITE

Dans le cadre de la démarche qualité, le programme de formation fera l'objet d'un suivi consolidé reposant notamment sur :

- l'engagement en formation : durée moyenne de formation par personne, volume global de formation / les taux de présence et d'assiduité
- les modalités de formation : présentiel, hybride, à distance

L'ensemble des actions de formation feront l'objet de questionnaires de satisfaction :

- à destination des participants,
- à destination des formateurs,
- à destination des référents de parcours.

Dans le cadre de la démarche qualité, les prescripteurs peuvent bénéficier d'un accompagnement :

- des *vademecum* : concepteur, référent, formateur,
- des tutoriels Sofia-FMO,
- un document de cadrage financier,
- une infographie sur le choix des modalités pédagogiques,
- un accompagnement personnalisé par les personnels de l'EAFC (pôle financier et administratif, ingénieurs de formation, chefs de département, pôle secrétariat, équipe de direction).

Ces éléments alimenteront les différents bilans de l'activité de l'EAFC.

Pour toute question relative à la conception, au dépôt, à la mise en œuvre ou au suivi des actions de formation, l'équipe de l'EAFC est à votre écoute.

→ eaqc-ingenierie@ac-lyon.fr